

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1001-2018-01, 1002-2018-02 ET 3003-2018-01

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, M° Stéphanie Parent, greffière de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 14 août 2018, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants:

- √ Règlement numéro 1001-2018-01 modifiant le règlement 1001-2018 décrétant l'imposition des taux de taxation, de compensation et de la tarification de différents services municipaux pour l'année 2018;
- ✓ Règlement numéro 1002-2018-02 modifiant le règlement 1002-2018 relatif à la tarification de l'ensemble des services municipaux, tel qu'amendé;
- ✓ Règlement numéro 3003-2018-01 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats numéro 3003, afin de se conformer au plan d'urbanisme numéro 599, tel qu'amendé.

Ces règlements peuvent être consultés aux bureaux de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et 13 h à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h et sur le site Internet à l'adresse suivante: st-colomban.qc.ca

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE SEIZIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT DE L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT.

Me Stéphanie Parent Greffière sparent@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Me Stéphanie Parent, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 16 août 2018 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16e jour d'août de l'an deux mille dix-huit.

Me Stéphanie Parent Greffière sparent@st-colomban.qc.ca